

ORDRE DU JOUR DU 20 DÉCEMBRE 2010

1. Ouverture de la séance
2. Résolution d'adoption du budget 2011 ainsi que du programme triennal d'immobilisations
3. Résolution d'adoption du *Règlement 2010-385 déterminant les taux de taxes et de tarification pour l'année fiscale 2011*
4. Résolution annulant certaines affectations des recettes 2010
5. Résolution adoptant la politique de gestion contractuelle
6. Période de question
7. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 20 décembre 2010, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Était absent Monsieur Robert Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, verbalement, à tous les membres du conseil lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2010, voir l'avis spécial donné à l'article 12 dudit procès-verbal, conformément au 2^e alinéa de l'article 152 du Code municipal; au moins deux jours francs avant la tenue de la session spéciale.

1. Ouverture de la séance

M. Jean-Claude Milot, maire ouvre la séance. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

2. Résolution 2010-12-230

Résolution d'adoption du budget 2011 ainsi que du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter, pour l'année financière 2011, un budget qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ainsi qu'un budget triennal en immobilisations;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Revenus

Taxes	377 125\$
Paiement tenant lieu de taxes	9 662
Transferts	112 826
Services rendus	14 838
Imposition de droits	7 625
Amendes et pénalités	2 200
Intérêts	<u>3 100</u>
Total des revenus	527 376 \$

Charges

Administration générale	161 253 \$
Sécurité publique	68 608

Transport	172 976
Hygiène du milieu	124 406
Aménagement, urbanisme et développement	14 400
Loisirs et culture incluant édifice	74 208
Frais de financement	<u>3 195</u>
Total des charges	619 046 \$

**Excédent (déficit) de fonctionnement avant
Conciliation à des fins fiscales** (91 670 \$)

Conciliation à des fins fiscales

Amortissement des immobilisations	48 875 \$
Remboursement de la dette à long terme	(8 205)
Affectation aux activités d'investissement	(6 000)
Affectations excédent de fonctionnement non affecté	<u>57 000</u>

**Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice
à des fins fiscales** 0 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Immobilisations

Administration générale	(2 000) \$
Sécurité publique	(3 000)
Loisirs et culture	<u>(1 000)</u>
	(6 000) \$

Affectations

Aux activités de fonctionnement	<u>6 000</u> \$
---------------------------------	-----------------

Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice
À des fins fiscales 0 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Année 2011

Équipement de bureau	1 000 \$
Enseigne au 600 rue de l'Église	1 000
Bornes d'incendie	3 000
Divers	1 000
Assainissement des eaux usées	942 052 **
Mise aux normes eau potable	<u>902 838 **</u>
Sous-total	1 850 890 \$

Année 2012

Équipement de bureau	<u>5 000</u> \$
----------------------	-----------------

Sous-total 5 000 \$

Année 2013

Équipement de bureau 1 000 \$

Sous-total 1 000 \$

Grand total des immobilisations 1 856 890 \$

** Les sources de financement des dépenses d'investissement à des fins fiscales pour les dépenses d'assainissement et de mise aux normes des équipements de l'eau potable proviennent d'emprunt et de subventions gouvernementales.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. Résolution 2010-12-231

Résolution d'adoption du Règlement 2010-385 déterminant les taux de taxes et de tarification pour l'année fiscale 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes doit adopter un règlement pour déterminer les taux de taxes, le taux des répartitions locales et de tarification pour l'année 2011;

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil adopte le Règlement 2010-385 déterminant les taux de taxes et de tarification pour l'année fiscale 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

Note : La lecture du règlement est faite par la directrice générale. Vous le trouverez à la fin du procès-verbal.

4. Résolution 2010-12-232

Résolution annulant certaines affectations des recettes 2010

CONSIDÉRANT QU'en cours d'année, la Municipalité a procédé à dépenses qui ont nécessité des affectations aux recettes 2010 à même le surplus non affecté, compte tenu que ces dépenses n'avaient pas été budgétées;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse financière, l'estimation des recettes et des dépenses au 31 décembre 2010 indique que certains postes budgétaires affichent des crédits disponibles et que le conseil peut annuler certaines affectations à même le surplus non affecté;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une écriture pour renverser certaines affectations faites aux recettes 2010, soit celle par la résolution 2010-03-65 de l'ordre de 8 500\$ pour l'embauche d'un nouveau D.G. et celle par la résolution 2009-10-242 de l'ordre de 3 182.31\$ pour les honoraires relatifs à la préparation du projet de mise aux normes de l'eau potable;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Résolution 2010-12-233

Résolution adoptant la politique de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2 du Code Municipal toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les projets de loi 76 et 102 obligent toutes les municipalités québécoises à adopter avant le 1^{er} janvier 2011 une telle politique portant minimalement sur sept éléments mentionnés à la loi;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.5 du Code municipal « *Toute municipalité publie et tient à jour, sur Internet, une liste des contrats qu'elle conclut et qui comporte une dépense d'au moins 25 000\$* » et qu'en vertu de l'article 477.6 « *La liste prévue à l'article 477.5 est publiée dans le système électronique d'appel d'offres (S.E.A.O.) approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics* »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573 du Code municipal stipule « *Une demande de soumission publiques relative à un contrat de construction, d'approvisionnement ou de services comportant une dépense de 100 000\$ et plus doit être publiée dans le système électronique d'appel d'offres (S.E.A.O.)...* » et « *prévoit que tout document auquel elle renvoie de même que tout document additionnel qui y est lié ne peuvent être obtenus que par le biais de ce système* »;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a préparée une politique en utilisant les canevas fournis par l'ADMQ et la FQM ainsi que par la firme Tremblay Bois Mignault Lemay;

CONSIDÉRANT QU'il est très important que ladite politique soit adaptée pour les populations moins peuplées, permettant ainsi son application de manière plus réaliste;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte la politique de gestion contractuelle et ses annexes, tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

Note : La lecture de la politique est faite par la directrice générale. Vous la trouverez à la fin du procès-verbal.

6. Période de questions

Aucune présence, aucune question.

7. Résolution 2010-12-234

Clôture de la séance

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 19 h 50.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, directrice gén. & sec.-trés.